



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23370/Add.15
23 avril 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT
OU EN EST LEUR EXAMEN

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct ci-après :

La liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans les documents S/23370 et Corr.1 du 9 janvier 1992, S/23370/Add.1 du 17 janvier 1992, S/23370/Add.3 du 7 février 1992, S/23370/Add.10 du 3 mars 1992, S/23370/Add.11 du 27 mars 1992 et S/23370/Add.13 du 21 avril 1992.

Au cours de la semaine qui s'est terminée le 18 avril 1992, le Conseil de sécurité ne s'est prononcé sur aucune des questions énumérées dans les documents susmentionnés.
